



Paris, le 17 avril 2008

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'AMF ouverte aux principes de la réforme hospitalière mais attentive aux conditions de celle-ci**

L'Association des maires de France tient à saluer le travail très complet de diagnostic et de propositions fait par la commission sur la réforme des hôpitaux, présidée par Gérard Larcher. Pour les maires, l'organisation territoriale de l'offre de soins et l'accès de leur population à des établissements hospitaliers de qualité, comme de proximité, sont des préoccupations majeures.

Les maires souscrivent à l'idée de favoriser la coopération et la complémentarité entre établissements et rappellent que ce processus est déjà engagé sur de nombreux territoires. Ils sont ouverts à la proposition de mettre en place des communautés hospitalières de territoire. Celles-ci ne doivent pas répondre à une seule logique comptable mais apporter une amélioration de la qualité de l'offre de soins pour leur population.

Il convient donc que ces communautés hospitalières répondent à trois conditions :

1. qu'elles n'aient pas pour objet, ni pour effet, de vider les petits hôpitaux de leurs services médicaux et chirurgicaux pour les transformer en établissements gériatriques même médicalisés. Certains actes, même chirurgicaux, peuvent en toute sécurité être effectués dans des hôpitaux de proximité ;
2. qu'elles se mettent en place sur la base du volontariat et sans contraintes ;
3. qu'elles n'affaiblissent pas la place des élus dans les structures de gouvernance car un maire président d'hôpital est une garantie pour les populations, tant en terme de santé, d'emploi, que de maintien de l'attractivité des territoires.

L'Association des maires de France demande que cette réforme soit menée dans la plus grande concertation, conformément à l'esprit de la Charte des services publics, encore rappelée par le Premier Ministre le 7 avril dernier.

#### **Contacts Presse :**

**Marie-Hélène GALIN**  
Tél. 01 44 18 13 59  
[mhgalin@amf.asso.fr](mailto:mhgalin@amf.asso.fr)

**Thomas OBERLE**  
Tél. 01 44 18 51 91  
[toberle@amf.asso.fr](mailto:toberle@amf.asso.fr)